

Inutile et dangereuse : l'introduction du lieu de naissance des parents dans le recensement ne fait pas l'unanimité au sein du monde de la recherche

Les personnes recensées en 2025 ont répondu pour la première fois à la question : « Quel est le lieu de naissance de vos parents ? Renseigner le département ou le territoire d'outre-mer pour une naissance en France, et le pays pour une naissance à l'étranger ». Cette question aurait été ajoutée « à la demande des chercheurs ». De certains, sans doute, mais elle est loin de faire l'unanimité.

Chercheurs de différentes disciplines, nous exprimons notre vive inquiétude quant à l'introduction de cette question.

En premier lieu, cette information est loin d'être anodine. Le recensement est une opération d'envergure de la population dont la restitution façonne les représentations de la société française. Et, à la différence des autres enquêtes de la statistique publique, ce sont les communes qui réalisent le recensement sur leur territoire. Ceci nécessite donc une vigilance particulière.

En second lieu, poser cette seule question ne répond pas aux souhaits de connaissance fine de discriminations. Il existe déjà plusieurs enquêtes de la statistique publique qui contiennent cette information et permettent une analyse approfondie de la population immigrée et de ses descendants : l'enquête Emploi, menée auprès de 80 000 logements, et représentative de la population à l'échelle régionale, voire départementale, et les enquêtes Trajectoires et Origines.

Soulignons aussi que l'Insee associe tous les dix ans au recensement une enquête de très grande ampleur appelée « Enquête famille », dont la dernière édition a justement eu lieu en ce début 2025 : 490 000 personnes tirées au sort parmi les recensées dans 1500 communes devaient pour répondre en plus du recensement à tout un ensemble de questions sur leurs parents. Pourquoi ne pas avoir introduit la question sur le pays de naissance des parents dans le module de l'enquête Famille 2025 qui porte sur les parents et avoir décidé de mettre cette unique question qui ne porte pas sur l'individu mais sur ses parents dans le recensement ?

D'autre part, si l'introduction de cette question s'inscrit vraiment dans une volonté de mise en œuvre d'une politique publique de lutte contre les discriminations, posée de manière isolée cette seule question serait bien en peine de l'appuyer.

Dans le climat actuel des débats autour de l'immigration, il est facile d'envisager que cette information puisse être détournée au moment de sa collecte puis dans son utilisation pour décrire la population française. Elle permettra de différencier, et potentiellement stigmatiser, les personnes dont un ou deux parents sont nés à l'étranger.

D'ailleurs les différentes commissions du CNIS (Conseil National de l'Information statistique), lieu de concertation entre les partenaires publics et de validation de l'opportunité et de la qualité d'une opération statistique, ont recommandé à deux reprises, en 2012 puis en 2020, de ne pas introduire cette question avec les arguments suivants : « *Pour repérer explicitement des discriminations, un questionnaire de type recensement, forcément court, n'est jamais assez riche. Pour ce qui est du « cadrage » territorial sur l'importance des populations issues de l'immigration, les sources existantes permettent une appréhension suffisante au niveau des départements, et même des zones d'emploi. Une connaissance géographiquement plus fine se heurterait aux limites de ce qui est autorisé par l'arrêté de diffusion des données du recensement [...] Enfin et surtout, l'introduction de questions sur les origines géographiques des parents risque de générer des tensions autour de l'opération : le recensement est aujourd'hui centré sur la personne et sa famille actuelle. Le faire porter sur ses parents en change la nature, et limite la référence aux « origines » à une seule dimension, celle des origines géographiques. [...] La connaissance des origines sociales des parents est au moins aussi importante pour mener des analyses [...]. De nombreux acteurs publics considèrent que l'introduction de cette question serait très*

mal vécue par une partie des résidents de la deuxième génération de l'immigration, et considère qu'elle introduirait une « fracture » symbolique inutile entre les habitants du pays. Le caractère obligatoire et « officiel » du recensement accentuerait le risque d'estampiller des personnes comme durablement spécifiques de par leur origine, ce qui pourrait être ressenti comme une stigmatisation officielle. ». En 2020, les conclusions du Conseil allaient dans le même sens.

Alors pourquoi cette obstination à vouloir faire entrer cette question dans le recensement, tel un cheval de Troie, malgré son utilité scientifique faible et son risque de mésusage important ?

Le recensement est un dispositif statistique irremplaçable auquel nous sommes très attachés. L'introduction d'une question controversée nous semble nuire à sa qualité et à la confiance citoyenne sur laquelle il doit absolument s'appuyer. Nous tenons également aux enquêtes de la statistique publique permettant une recherche fine sur le thème des migrations et des discriminations.

Chercheurs et citoyens, nous estimons que le besoin de connaissance s'accompagne d'une éthique de responsabilité forte quant à l'usage potentiel des statistiques produites par le recensement. C'est pourquoi nous appelons l'Insee à retirer cette question des futures éditions du recensement.

Le 3 Décembre 2025

Liste des premiers signataires

Agnès Adgamagbo, sociodémographe, IRD
Olivier Beraud Martin, sociologue, Université Paris Cité
Alain Blum, historien et démographe, Ined et EHESS
Stéphane Bonnery, sociologue, Université Paris 8
Juliette Cadiot, historienne, EHESS
Cécile Canut, sociolinguiste, Université Paris Cité
Valérie Delaunay, démographe, IRD
Pascal Dubourg-Glatigny, historien, CNRS
Denis Eckert, géographe, CNRS
Jean-Sébastien Eideliman, sociologue, Université Paris Cité
Bénédicte Gastineau, démographe, IRD
Valérie Golaz, démographe, Ined
Catherine Gousseff, historienne, CNRS et ICM
France Guérin-Pace, géographe, Ined
Choukri Hmed, sociologue, Université Paris Cité
Sabina Issehnane, économiste, Université Paris Cité
Anouche Kunth, historienne, CNRS
Morgane Labbé, historienne, EHESS
Cécile Lefèvre, sociologue et démographe, Université Paris Cité
Eva Lelièvre, démographe, Ined
Antoine Math, économiste, IRES
Nicolas Pech, statisticien, Université d'Aix-Marseille
Laure Piguet, historienne, Université de Fribourg/ Centre Marc Bloch de Berlin
Delphine Serre, sociologue, Université Paris Cité
Célio Sierra-Paycha, démographe, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Alexis Spire, sociologue, CNRS
Adèle Sutre, géographe, Institut Convergences-migrations
Béatrice Touchelay, historienne, Université de Lille
Loic Trabut, sociologue, Ined
Sami Zegnani, sociologue, Université Paris 8